



Annemasse, le jeudi 30 mars 2023

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein Emploi et
de l'Insertion
Hôtel du Châtelet
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation que vivent de nombreux parents d'enfants malades, au chômage, depuis début juillet et l'entrée en vigueur du **texte L.544-8 du code de la sécurité sociale**. Nous nous associons ici pleinement au travail de notre collègue Paul Christophe, Député du Nord, qui a présenté en avril 2022 un rapport sur ce sujet et fait des propositions allant dans le bon sens.

En 2001, l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants atteints de Cancer ou Leucémie (UNAPECLE) avait obtenu du Gouvernement **la loi de création de l'APP, devenue l'AJPP** pour mieux répondre aux besoins des familles dont les enfants sont atteints de maladie grave. Ces droits permettaient en effet d'accompagner leur enfant plus ou moins longtemps, et de maintenir un revenu nécessaire à une vie quotidienne décente.

Or, **les règles applicables aujourd'hui à l'ouverture de droit à l'AJPP ont changé** et affectent les personnes en cours de droits à Pôle Emploi. De ce fait, **les personnes radiées de Pôle Emploi, avec ou sans reliquat, ne peuvent plus y prétendre**. Précédemment, les personnes radiées conservaient un reliquat d'indemnisation chômage et étaient considérées comme chômeurs indemnisés. Cette nouvelle réglementation change donc considérablement le droit des parents demandeurs de l'AJPP, **surtout les plus précaires**.

En France, **10 000 enfants sont touchés, chaque année, par une maladie grave, dont des cancers**. 40 % des parents ont aujourd'hui recours à cette allocation journalière. **C'est par obligation qu'ils doivent interrompre toute activité** pour s'occuper des soins et accompagner leur enfant en soins palliatifs ou pour des rééducations imposées par la maladie ou les traitements. Il convient de rappeler qu'il est bien sûr **plus difficile de trouver un nouvel emploi lorsque l'on s'occupe d'un enfant malade**. C'est pourquoi ces personnes, au-delà des difficultés quotidiennes, physiques et psychologiques, à gérer, et qui sont, parfois, dans des situations déjà précaires, se sentent complètement abandonnées et démunies.

Afin de contrer cette rupture d'inégalité, il semble nécessaire **d'annuler cette nouvelle réglementation** afin de revenir à l'ancienne procédure, et que celle-ci **soit également simplifiée** pour éviter les délais trop longs de traitement et de versement des allocations.



Il faut que les parents d'enfants gravement malades puissent **retrouver une vie décente grâce aux valeurs de notre solidarité nationale**, dans les moments difficiles et douloureux auxquels ils sont confrontés.

En vous remerciant par avance pour votre attention dans ce dossier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Virginie DUBY-MULLER

Liste des cosignataires :

- Mme Emmanuelle ANTHOINE, Député de la Drôme
- Mme Valérie BAZIN-MALGRAS, Député de l'Aube
- M. Ian BOUCARD, Député du Territoire de Belfort
- M. Jean-Luc BOURGEAUX, Député d'Ille-et-Vilaine
- M. Xavier BRETON, Député de l'Ain
- M. Hubert BRIGAND, Député de la Côte d'Or
- M. Éric CIOTTI, Député des Alpes-Maritimes
- Mme Josiane CORNELOUP, Député de Saône-et-Loire
- Mme Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
- Mme Christelle D'INTORNI, Député des Alpes-Maritimes
- M. Francis DUBOIS, Député de Corrèze
- M. Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre
- M. Jean-Jacques GAULTIER, Député des Vosges
- Mme Annie GENEVARD, Député du Doubs
- Mme Justine GRUET, Député du Jura
- M. Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne
- M. Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin
- M. Philippe JUVIN, Député des Hauts-de-Seine
- M. Marc LE FUR, Député des Côtes-d'Armor
- Mme Véronique LOUWAGIE, Député de l'Orne
- Mme Alexandra MARTIN, Député des Alpes-Maritimes
- M. Yannick NEUDER, Député de l'Isère
- M. Jérôme NURY, Député de l'Orne
- M. Éric PAUGET, Député des Alpes-Maritimes
- Mme Christelle PETEX-LEVET, Député de Haute-Savoie
- M. Nicolas RAY, Député de l'Allier
- M. Vincent ROLLAND, Député de Savoie
- M. Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin
- Mme Nathalie SERRE, Député du Rhône
- Mme Michèle TABAROT, Député des Alpes-Maritimes
- M. Jean-Pierre VIGIER, Député de Haute-Loire
- M. Stéphane VIRY, Député des Vosges